

31/12/2019

GUIDE DES REPRESENTANTS DIAFASO

Village-Ville-Associations-Pays



DIAFASO

ASSOCIATION DES BURKINABE DE LA DIASPORA

Table des matières

I. INTRODUCTION	2
II. PROFILS DES REPRESENTANTS PAYS	3
III. ROLES DES REPRESENTANTS PAYS	3
IV. ZONE D’ACTION	4
V. LES STRATEGIES DE MOBILISATION	4
VI. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION	5
VII. CODE ETHIQUE ET DE CONDUITE	5
VIII. ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DE DIAFASO	7

I. INTRODUCTION

En rappel, DIAFASO est une association à caractère apolitique qui s'interdit toutes discussions ou activités de nature politique, confessionnelle ou syndicale et n'admet en son sein, aucun regroupement sur une base politique, tribale, ethnique, confessionnelle et/ou régionaliste. L'adhésion à DIAFASO se doit d'être motivée uniquement par un esprit patriotique burkinabé.

Afin de réaliser des projets de développement au Burkina Faso, DIAFASO s'évertue à travers les Représentants DIAFASO pays, à collecter annuellement des fonds conformément à son Motto 1000 f cfa par Burkinabè de la diaspora et par an. À cet effet, ce présent guide du représentant pays a été élaboré et a pour objectif de cadrer les actions menées par les représentants pays. Il est donc destiné aux représentants pays/collecteurs de DIAFASO à travers le monde entier. Ce guide propose des lignes directrices détaillées pour faciliter et mettre en œuvre avec succès des activités de collecte de fonds. Il explique aussi comment cartographier (pays, villes, villages, quartiers, secteurs, etc.) nos contributeurs potentiels et exploiter le cycle de collecte de fonds en vue de planifier, mettre en œuvre et évaluer nos activités de collecte de fonds. Il offre des informations concernant les représentants pays, leur rôle, leurs zones d'actions, des rudiments pour la mise en place d'une stratégie de collecte de fonds, les approches pour lever des fonds et les supports de communication.

II. PROFILS DES REPRESENTANTS PAYS

Les représentants DIAFASO pays qui joueront le rôle de collecteurs des fonds pour le compte du Fond de Soutien de la Diaspora (FSD) peuvent être les suivants :

- les délégués au Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger (CSBE) ;
- les présidents ou représentants d'association ;
- les personnes ressources ;
- autres membres influents/crédibles de la diaspora burkinabè ;

qui adhèrent aux objectifs de DIAFASO

Les représentants pays peuvent s'organiser à l'interne et coordonner tout, comme chaque représentant peut interagir directement avec les commissions et le Bureau exécutif (BE).

L'organisation interne ne doit pas être confondue au bureau politique d'un parti.

III. ROLES DES REPRESENTANTS PAYS

Mobiliser au plan pays les compatriotes pour leurs contributions au FSD. Pour ce faire, ils sont chargés de :

- sensibiliser nos compatriotes ;
- faire la collecte et le transfert dans le compte bancaire ;
- désigner des représentants collecteurs par villes, villages, quartiers ou autres subdivisions qui seront sous leurs responsabilités ; leurs listes devront être envoyées à la commission centrale administrative ;
- scanner au fur et à mesure les fiches de collectes suivis du reçu de transfert et soumettre à la commission administrative centrale pour archivage ;
- transmettre les informations du BE et des commissions centrales vers les compatriotes et vice-versa ;
- participer au Conseil National.

IV. ZONE D'ACTION

Les zones d'action dépendront de la subdivision au plan national et ou des zones de fortes concentrations des compatriotes et ou par le nombre d'associations burkinabè. Elle est principalement divisée par pays et chaque pays peut décider de subdiviser sa zone d'action par villes, villages, quartiers, secteurs, et ou par associations burkinabè etc...

V. LES STRATEGIES DE MOBILISATION

Avant toute stratégie de levée de fonds, les représentants pays de DIAFASO devront élaborer un plan d'activité pour l'avenir qui devra s'étaler sur une période bien définie en fonction des actions qu'ils souhaitent entreprendre.

Dans le cadre de la stratégie de DIAFASO, il est important d'avoir une base de données tout au moins approximative des burkinabè de la diaspora qui pourrait être exploitée en vue de la collecte de fonds notamment une liste de contacts ou une liste de ceux qui ont déjà contribué. Ces informations seront d'une importance cruciale pour mener à bien le processus de collecte de fonds.

Une collecte de fonds efficace et un soutien continu des contributeurs pourra garantir un impact des actions de DIAFASO sur le long terme.

Pour ce faire, les représentants pays de DIAFASO pourront entreprendre les actions suivantes dans le cadre de la mobilisation des fonds :

- l'élaboration de courriers pour information des autorités diplomatiques locales ;
- les affichages des dépliants ou posters DIAFASO avec les adresses des personnes à contacter dans les ambassades et consulats avec l'autorisation des autorités diplomatiques locales ;
- les rencontres avec les membres des associations partenaires ou sœurs de DIAFASO lors de leurs réunions périodiques ;
- la sensibilisation lors des manifestations culturelles des structures partenaires ou de la communauté ;
- la création et l'animation des groupes WhatsApp DIAFASO PAYS ;
- toutes autres activités n'entravant pas la bonne marche des activités des associations sœurs et structures locales partenaires de DIAFASO.

VI. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Les supports de communication autorisés pour les campagnes de sensibilisation de nos compatriotes sont :

- les dépliants DIAFASO ;
- les fiches de collectes ;
- le site Web de DIAFASO : www.diafaso.org
- la page Facebook de DIAFASO ;
- la chaîne YouTube de DIAFASO ;
- les banderoles, les posters et autres affiches de DIAFASO ;
- le bouche-à-oreille.

La confection des supports de communication est à la charge des représentants pays de DIAFASO ou autres membres de la communauté burkinabè volontaires.

VII. CODE ETHIQUE ET DE CONDUITE

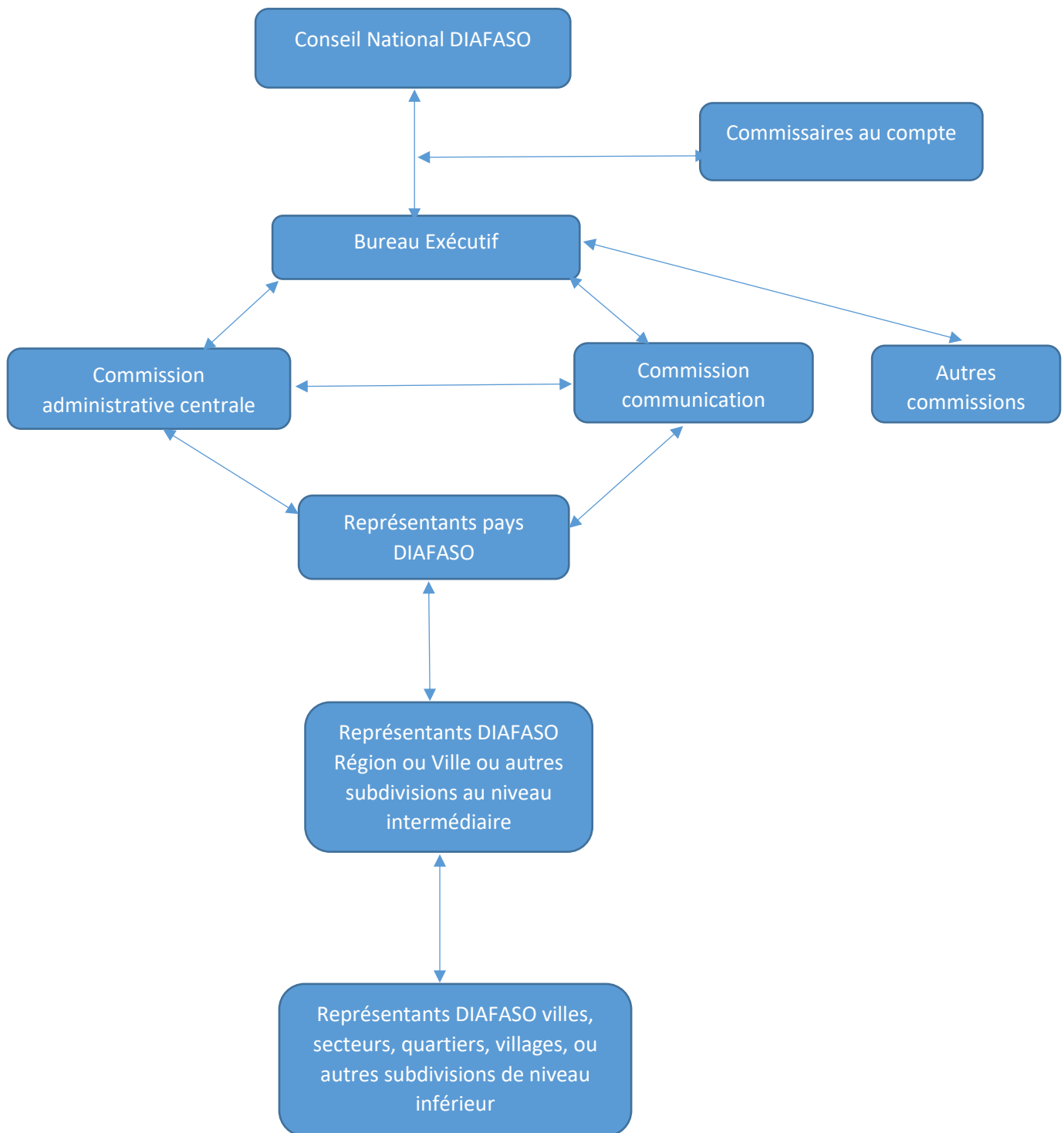
DIAFASO est fondée sur des valeurs essentielles et il est vital de prendre en compte la question de la collecte de fonds d'une part et celle de l'éthique et de la bonne conduite d'autre part afin de mettre des hommes et des femmes de bonne moralité, crédibles, respectables et responsables à la tête de la collecte des fonds. En ce qui concerne la levée de fonds, DIAFASO n'accepte pas de financements de la part des structures ou personnes reconnues officiellement impliquées dans des activités illégales. Il y va de la réputation de DIAFASO.

Pour ce faire :

- toutes les activités menées par les représentants sont de natures bénévoles (le don de soi à la mère-patrie) ;
- **toutes les dépenses effectuées dans le cadre des activités de sensibilisation de DIAFASO au plan local sont à la charge des initiateurs (représentants) ou autres volontaires. Elles ne doivent en aucun cas être déduites des montants collectés pour le Fonds de Soutien de la Diaspora (FSD).** Cependant, ces dépenses peuvent être portées à la connaissance de tous les membres de DIAFASO ;
- les sensibilisations dans toutes les associations ou groupes Whatsapp autres que ceux de DIAFASO doivent être précédées des autorisations des responsables ;

- toutes les associations au plan pays et délégués CSBE sans exceptions doivent être invitées à l'action DIAFASO. Cependant **l'adhésion est volontaire**. Les listes des associations ou structures burkinabè adhérant aux objectifs de DIAFASO doivent être envoyées à la commission administrative centrale pour publication et mise à jour ;
- les représentants pays de DIAFASO ne doivent s'atteler qu'à la promotion de DIAFASO et à la mobilisation des fonds au compte du FSD.
- Ils ne doivent en aucun cas **au nom de DIAFASO**, s'ingérer dans les affaires internes des associations ou structures partenaires de DIAFASO sauf « **sur invitation** » de la part de leurs responsables ;
- **aucune activité de DIAFASO ne doit être utilisée à des fins de campagne électorale politique. L'action DIAFASO met en avant l'intérêt supérieur de la nation.**
- Les représentants doivent s'imprégner des textes de DIAFASO et s'y conformer.

VIII. ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DE DIAFASO



NB : Aucun lien de subordination n'existe entre les entités de l'organigramme.